



**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE ZONE DE WALLONIE PICARDE
20 MAI 2019 À 08H00 – HÔTEL DE VILLE DE TOURNAI**

Séance publique

Point 1. Compte-rendu de la dernière séance - Approbation.

Ce point propose au Conseil de Zone d'approuver le compte-rendu de la séance du 1^{er} avril 2019.

Point 2. Convention de partenariat avec le SDIS du Nord.

Ce point propose au Conseil de Zone d'autoriser la signature de la convention de partenariat entre le SDIS du Nord et la Zone de Secours de Wallonie Picarde pour la mise en oeuvre d'exercices communs.

Point 3. Procédure de revente du petit matériel divers hors patrimoine de la zone.

Ce point propose au Conseil de Zone d'approuver la procédure de revente du petit matériel divers hors patrimoine de la Zone de Secours.

Point 4. Fourniture d'équipements de protection individuelle pour les ambulanciers de la Zone de Secours Wallonie Picarde - Approbation des conditions et du mode de passation

Ce point propose au Conseil d'approuver le lancement d'un marché public ayant pour objet la fourniture d'équipements de protection individuelle pour les ambulanciers de la Zone de Secours Wallonie Picarde.

Point 5. Relance d'un marché pour l'acquisition d'ambulances destinées à la Zone de Secours Wallonie Picarde - Approbation des conditions et du mode de passation.

Ce point propose au Conseil d'approuver la relance d'un marché pour l'acquisition d'ambulances destinées à la Zone de Secours Wallonie Picarde.

Point 6. Ratifications des décisions du Collège de Zone.

Ce point propose au Conseil de Zone de prendre acte de la décision d'acquisition prise par les membres du Collège de Zone et d'admettre la dépense.

Point 7. Procédure de professionnalisation d'un lieutenant.

Ce point propose au Conseil de Zone de déclarer la vacance d'un poste de lieutenant professionnel à pourvoir par professionnalisation interne et de lancer la procédure correspondante.

Huis clos

Point 8. Admission au stage de promotion au grade de lieutenant professionnel.

Ce point propose au Conseil de Zone de déclarer la vacance d'un poste de lieutenant professionnel à pourvoir par promotion par avancement de grade et de faire usage de la réserve de promotion pour le grade de lieutenant professionnel arrêtée par la décision du Conseil de Zone en séance du 20 décembre 2018.